



Santé physique

- Être conscient des dangers de conduire un véhicule avec des facultés affaiblies par la fatigue après une garde occupée.
- Garder sa vaccination à jour selon le programme d'immunisation du Québec.
- **Être conscient du risque accru d'exposition à des liquides biologiques**
 - Si exposition communiquez immédiatement avec bureau de santé de l'institution qui assurera le suivi selon le Guide pour la prophylaxie postexposition des liquides biologiques dans le contexte de travail
 - Si infection il faut se rapporter au SERTIH de l'INSPQ avant d'avoir des contacts avec les patients

Santé physique

Certaines maladies contagieuses se transmettent au personnel soignant par aérosol. Les résidents ne devraient pas entrer en contact avec des patients à risque sans porter l'équipement adéquat de protection individuelle. Les résidents doivent subir un test d'ajustement pour le port d'un masque N95.

La radiation est potentiellement dangereuse pour les résidents lors de la pratique de l'anesthésiologie dans certaines circonstances. Avec des méthodes de protection simple (minimiser l'exposition, se placer à distance de la source et utiliser des écrans et des tabliers plombés) le risque peut être minimisé.



Santé psychologique

La résidence est une étape de la vie stressante durant laquelle vous êtes à risque d'éprouver des difficultés d'ordre personnel ou professionnel.

Il est toujours préférable d'aviser la direction de programme de vos difficultés avant que celles-ci affectent votre sécurité et celle de vos patients.

La direction de programme vous accompagnera durant cette période difficile.

Les ressources disponibles pour les différentes situations de détresse psychologique ou les cas d'intimidation ou d'harcèlement vous seront présentées.





Résidentes enceintes

- Les résidentes enceintes doivent communiquer avec la direction de programme.
- Dans les cas où l'exposition ne peut être assurée pour atteindre la maîtrise des compétences, le programme tentera de changer de stage pour éviter un arrêt de travail préventif précoce non désiré.
- La résidente a le droit d'être relevé de son service de garde dans les 20 semaines précédant la date d'accouchement prévue.

RESSOURCES DU PROGRAMME

Directrice du programme

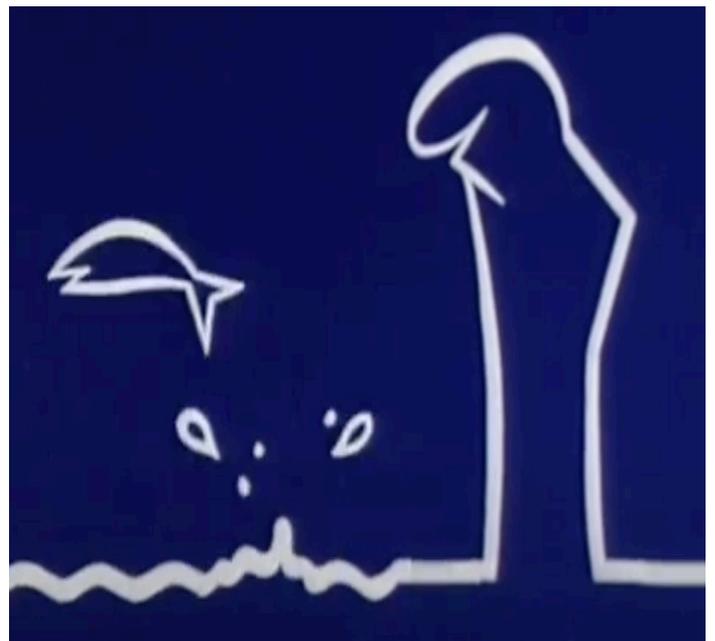
Sandra Lesage
sandra.lesage@umontreal.ca

Directeur adjoint du programme

Arnaud Robitaille
Arnaud.robitaille@umontreal.ca

Responsable de la sécurité

Issam Tanoubi
Itanoubi@umontreal.ca



RESSOURCES EXTERNES AU PROGRAMME

EXPOSITION LIQUIDE BIOLOGIQUE	https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-338-01W.pdf
INFECTION BIOLOGIQUE	https://www.inspq.qc.ca/sertih
DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE	
HARCÈLEMENT/INTIMIDATION	
Bureau du respect de la personne	https://respect.umontreal.ca/accueil/
PAMQ	https://www.pamq.org
CSCP	www.cscp.umontreal.ca
FMRQ	https://www.fmrq.qc.ca
VDEMPD	https://medpostdoc.umontreal.ca